

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 1<sup>er</sup> mars 2013  
à 9H 30 à La Roche Bernard

**EXTRAIT DE DELIBERATION**

Le Conseil d'Administration de l'Institut d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) pour le 5 février 2013, n'a pu tenir séance du fait de l'absence de quorum. Il a donc été convoqué à nouveau le 11 février 2013, pour tenir séance le 1<sup>er</sup> mars, sur un ordre du jour strictement identique.

*Cette séance n'est donc pas soumise à la règle du quorum.*

**Cette séance du 1<sup>er</sup> Mars 2013 - 9H 30** est tenue dans les locaux de l'I.A.V. à la Roche-Bernard, sous la Présidence de Monsieur Jean-François GUERIN.

**ÉTAIENT PRÉSENTS**

- Monsieur Jean-François GUERIN, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Jean-Pierre LETOURNEL, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Monsieur Thierry TRAVERS, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine.
- Madame Viviane LOPEZ, Conseillère Générale de Loire-Atlantique.
- Monsieur Alain GUIHARD, Conseiller Général du Morbihan.

**ABSENTS EXCUSÉS**

- Monsieur Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire Atlantique.
- Monsieur René LEROUX, Conseiller Général de Loire-Atlantique.
- Monsieur Yannick BIGAUD, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- Madame Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan.
- Madame Elodie LE ROHELLEC, Conseillère Générale du Morbihan.
- Monsieur Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan, ayant donné pouvoir à A. GUIHARD
- Monsieur Franck PICHOT, Conseiller Général d'Ille-et-Vilaine,

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT A LA SÉANCE :**

- Monsieur Jean-Luc JEGOU, Directeur Général des Services, I.A.V.
- Monsieur Jean-Pierre ARRONDEAU, Directeur Adjoint, I.A.V.
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale, I.A.V.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'examen de l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
du 1<sup>er</sup> mars 2013  
à 9 H 30 à La Roche Bernard

**5. Exercice 2013 : Budgets : Approbation**

**A) BUDGET ANNEXE EAU POTABLE**

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 19 décembre 2012.

• **Section d'investissement**

Ainsi qu'en a décidé le Conseil d'Administration, ce budget est présenté en excédent de la section d'investissement de 12 M€ avec à l'appui une programmation des investissements justifiant la nécessité de créer des réserves financières.

**En dépenses : 3 031 264,45 €**

Outre le report de l'exercice 2012 des crédits inscrits pour commencer l'opération de restructuration de la filière de traitement de l'usine (738 272,97 €), il est proposé d'inscrire ces crédits pour diverses études (mise aux normes des parafoudres des réservoirs, des investigations complémentaires préalables aux travaux de la nouvelle filière, révision du périmètre de protection) pour 572 000 €, des travaux de mise aux normes des ascenseurs et la mise en place d'une chloration intermédiaire sur le feeder FEREL-RENNES pour 90 000 €, et l'achat de matériel (75 000 €).

**En recettes : 15 031 264,45 €**

Le report de l'emprunt de 4 790 000 €, réalisé pour le compte du SMG 35, le dernier versement de l'avance remboursable de l'Agence de l'Eau (350 000 €), l'excédent capitalisé (2 550 624,28 €), le virement de la section de fonctionnement (804 814,90 €), l'excédent reporté de 2012 (5 226 974,65 €) et la TVA récupérée (190 637,06 €) apportent le financement de la section.

• **Section d'exploitation : 6 545 878,93 €**

**En dépenses**, les crédits de fonctionnement restent stables, à l'exception du remboursement de frais au budget principal qui augmente de 900 000 € par rapport à 2012, du fait d'importants travaux sur le barrage remboursés à 50 % par le budget annexe. Des travaux de déplacement d'un feeder seront réalisés pour le compte de la ville de Vannes (180 000 €) et entièrement remboursés à l'Institution.

**En recettes**, les ventes d'eau, estimées à 17 millions de m<sup>3</sup>, font l'objet d'une redevance versée par le délégataire qui passe de 5 400 000 € à 5 500 000 €

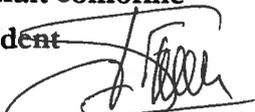
**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte le budget primitif annexe « eau potable » pour l'exercice 2013, tel que proposé**
- **Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes**

- 
- 
- 
- 

**Pour extrait conforme**

**Le Président**

  
**Jean François GUÉRIN**

## 5. Exercice 2013 : Budgets : Approbation

### B) BUDGET PRINCIPAL

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 19 décembre 2012.

- **Section d'investissement : 3 833 823,72€**

**En dépenses**, outre le report de crédits engagés en 2012 pour 822 135,02 €, le paiement du capital des emprunts pour 342 264,04 € le déficit reporté pour 4 153,36 € et les amortissements, les principaux programmes sont les suivants :

Moyens généraux :

Des crédits sont inscrits pour le maintien à niveau du parc informatique (23 800 €) et la réalisation de travaux de réfection des bureaux et annexe (40 000 €).

Ouvrages :

Des crédits sont inscrits pour 1 136 000 € pour d'importants travaux sur le barrage (rénovation de la passe à poissons, peinture des portiques, et surtout la rénovation des portes de l'écluse). Un crédit de 500 000 € est également inscrit pour amorcer les études de la nouvelle écluse.

La peinture de la cabine du Pont de Cran sera également refaite (7 000 €)

**En recettes**, outre le FCTVA pour 108 991 €, des subventions pour 493 120 €, les amortissements pour 993 275,35 €, le virement de la section de fonctionnement de 1 105 106,37 € et l'emprunt reporté depuis 2005 pour 730 000 € financent la section.

- **Section de fonctionnement : 6 010 445,27 €**

**En dépenses**, du fait de l'inscription de nombreuses études auparavant inscrites à la section d'investissement, les charges à caractère général passent de 1 279 300 € en 2012 à 1 675 814 €.

La masse salariale progresse de 0,54 % et le versement au budget annexe Concession est ramené de 241 780,80 € à 95 528,92 €.

**En recettes**, conformément aux orientations budgétaires, la participation statutaire de chaque département est ramenée à 500 000 €.

Les recettes courantes sont comparables à celles de 2012, hormis le versement du budget annexe Eau Potable qui progresse de 900 000 € par rapport à 2012.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :

- Adopte le budget principal pour l'exercice 2013, tel que proposé
- Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean François GUERIN

## 5. Exercice 2013 : Budgets : Approbation

### BUDGET ANNEXE CONCESSION

Ce budget a été élaboré dans le strict cadre des orientations budgétaires qui ont été débattues le 19 décembre 2012.

- **Section d'investissement : 113 625,78 €**

**En dépenses**, les inscriptions budgétaires correspondent à 61 699,20 € de travaux divers, 9 900 € de crédits reportés pour une étude « Loi sur l'eau » et 42 026,58 € de déficit reporté de 2012.

**En recettes**, le FCTVA pour 67 462,20 €, l'excédent capitalisé pour 42 026,58 € et un report de subvention « Etude Loi sur l'eau » de 4 137 € financent la section.

- **Section de fonctionnement : 248 300 €**

**En dépenses**, la contraction de nombreux crédits de fonctionnement (383 440,42 € en 2012) a pour effet qu'aucun virement à la section d'investissement n'est inscrit.

**En recettes**, la participation de la Région Bretagne, ramenée à 80 000 €, le versement du budget principal ramené à 95 528,92 € et l'excédent reporté de 2012 pour 43 771,08 € financent la section.

**Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité :**

- **Adopte le budget primitif annexe « concession » pour l'exercice 2013, tel que proposé**
- **Sollicite des différents financeurs les subventions et participations afférentes**

Pour extrait conforme  
Le Président

Jean François GUÉRIN